



Point de vente (TPV) - Énoncé de la politique de garantie (Garantie limitée) Garantie de produit neuf pour les États-Unis et le Canada

GARANTIES GILBARCO POUR L'ÉQUIPEMENT NEUF DE STATIONS-SERVICE FABRIQUÉ CONFORMÉMENT AUX STIPULATIONS ÉNONCÉES CI-APRÈS

Gilbarco® réparera et remplacera les pièces et l'équipement défectueux en matériaux ou main-d'œuvre pendant la période de garantie, sous réserve de ce qui suit:

- Les frais de main-d'œuvre et de déplacement encourus par l'entreprise agréée de service (ASC) lors de son intervention sur l'équipement Gilbarco sont inclus, à moins qu'ils n'aient été exclus, et qu'ils soient payés aux taux convenus par contrat à l'ASC agréée.
- Le service de garantie doit être exécuté par l'ASC la plus proche habilitée à intervenir sur l'équipement défectueux.
- Gilbarco fournira des pièces neuves ou remises en état pour remplacer les pièces qui se sont révélées défectueuses pendant la période de garantie. Les pièces renvoyées à Gilbarco doivent être expédiées en port payé et seront remplacées par des pièces dont les frais de transport seront réglés à l'avance par Gilbarco.
- Les installations d'équipement neuf doivent être enregistrées auprès du centre de soutien Gilbarco dans les 24 heures suivant leur installation/mise en service pour bénéficier des avantages complets de la garantie; autrement, la période de garantie commencera en date de la facture d'origine.
- Les délais d'intervention sous garantie sont de 24 heures à compter de la demande de service, du lundi au vendredi (8 h à 17 h). L'ASC ne recevra des primes d'heures supplémentaires qu'en cas d'urgence. Par cas d'urgence, on entend le dégagement de produits nocifs et dangereux, des situations présentant des risques imminents à la vie ou la propriété et un arrêt complet de la station ou de cinquante pour cent ou plus des capacités de distribution d'un carburant ou produit quelconque.
- Les frais d'équipement de location pour l'exécution des réparations sous garantie, de primes d'heures supplémentaires et de déplacement et logement doivent être approuvés à l'avance par le service d'administration des garanties de Gilbarco.

Système Passport® et système Express Ordering™

Les postes de travail Passport (serveurs, clients), les concentrateurs de distributeurs évolués et le système Express Ordering sont garantis contre tout vice de fabrication ou de main-d'œuvre pendant un an à compter de la date d'installation ou 24 mois à compter de la date de facturation d'origine de Gilbarco, selon la première éventualité. Une garantie sur les pièces du matériel seulement est comprise dans le prix du système. Le kilométrage, le déplacement et la main-d'œuvre constituent une option obligatoire aux termes du forfait Passport combinaison, serveur et client. L'option inclut le concentrateur de distributeurs évolué quand celui-ci est acquis comme option obligatoire avec un système Passport.

GARANTIE LOGICIELS

- La garantie logiciels couvre la disquette/CD du logiciel, mais pas l'application proprement dite. Gilbarco garantit que les produits sous licence et les produits Gilbarco dont le fonctionnement est sous le contrôle de logiciels dont les droits d'auteur sont détenus par Gilbarco seront libres de tout vice de fabrication et seront conformes aux spécifications actuelles de Gilbarco pendant une période de 90 jours à compter de l'expédition à l'acheteur des licences/produits.
- Dans des délais raisonnables après que l'utilisateur sous licence a averti Gilbarco par écrit de toute défectuosité et qu'il a fourni à Gilbarco les programmes et/ou les instructions requises pour reproduire le défaut en question, Gilbarco prendra toutes les mesures nécessaires pour identifier et rectifier lesdits défauts et fournir à l'acheteur/utilisateur sous licence, aux frais de Gilbarco, une version corrigée du logiciel. Cette garantie sur le logiciel ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et de déplacement.
- Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre, de déplacement ou d'équipement non approuvé ou les modifications au programme sous licence, au produit Gilbarco ou la connexion à un équipement non approuvé, quelle que soit la personne qui s'en est chargée, ou tout défaut provenant de ladite modification ou connexion et en relation avec celles-ci.

VALIDATION PA-DSS

Le concentrateur de distributeurs évolué Passport de Gilbarco ("Passport") est validé PA-DSS tel que listé dans le site web des applications validées PCI https://www.pcisecuritystandards.org/security_standards/vpa/. Toutefois, c'est au détaillant qu'il incombe de développer et de maintenir les pratiques commerciales pour s'assurer que le système de point de vente Passport de Gilbarco est utilisé en conformité avec les exigences PCI-DSS du détaillant spécifiées par son évaluateur de sécurité qualifié. Chaque propriétaire/détaillant est responsable de réaliser et de maintenir la validation PCI-DSS pertinente à son activité commerciale. GILBARCO NE GARANTIT PAS ET NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE LA MAUVAISE UTILISATION PAR LE DÉTAILLANT DU SYSTÈME DE POINT DE VENTE PASSPORT OU DE TOUT DÉFAUT DE SA PART D'EN ASSURER LA CONFORMITÉ PA-DSS

MODALITÉS PROPRES À PASSPORT

- Outre ce qui a été susmentionné, il faut se conformer aux conditions suivantes pour bénéficier des avantages complets de la garantie et pour son activation:
- Chaque système doit être enregistré auprès du centre de soutien de Gilbarco. Il faut fournir tous les numéros de série pour activer la garantie.
- Chaque station doit disposer d'une ligne de connectivité (téléphonique, ligne commutée ou DSL) pour les services d'accès à distance (RAS). Cette ligne commutée doit être séparée de la ligne voix du site. Il est impossible d'activer la garantie complète sans connectivité RAS.
- Le client doit demander les services en appelant le centre de soutien de Gilbarco. Gilbarco tentera de réparer le défaut/problème par assistance à la personne qui appelle ou par accès à distance. S'il est impossible de corriger le défaut/le problème dans des délais raisonnables ou par accès à distance, Gilbarco enverra une ASC à la station.
- Tous les frais d'intervention seront à la charge du client si le prestataire de service détermine que le problème n'entre pas dans le cadre de la garantie Gilbarco.
- Toutes les demandes de service doivent être acheminées par le truchement du centre de soutien Gilbarco. Gilbarco commandera les services sous garantie à une ASC après réception de la demande de service du client. Communiquez avec le centre de soutien Gilbarco au 1-800 800 7498.
- Gilbarco ne sera pas responsable des services ou réparations exécutés sans autorisation et commande préalable par le centre de soutien Gilbarco.
- Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre, de déplacement ou d'équipement non approuvé ou les modifications au programme sous licence, au produit Gilbarco ou la connexion à un équipement non approuvé, quelle que soit la personne qui s'en est chargée, ou tout défaut provenant de ladite modification ou connexion et en relation avec celles-ci. Gilbarco ne peut être tenue responsable de tout dommage causé par l'impossibilité d'un produit non Gilbarco (logiciel ou matériel) d'interfacer avec un produit Gilbarco de la manière énoncée dans la spécification du produit Gilbarco.
- Le rechargement de logiciel sur un serveur ou un client Passport qui n'est pas dû à une panne de matériel n'est pas couvert par la présente garantie.
- Chaque poste de travail doit être équipé d'une alimentation sans coupure (UPS) reconnue et d'un concentrateur de distributeurs évolué. Tout manquement à cet effet annule la garantie.

Système G-SITE®

Les systèmes G-SITE sont garantis contre tout vice de fabrication ou de main-d'œuvre pendant un an à compter de la date d'installation ou 24 mois à compter de la date de facturation d'origine de Gilbarco, selon la première éventualité.

GARANTIE LOGICIELS

- La garantie logiciels porte sur les disquettes/CD de logiciel et non sur l'application proprement dite. Gilbarco garantit que les produits sous licence et les produits Gilbarco dont le fonctionnement est sous le contrôle de logiciels dont les droits d'auteur sont détenus par Gilbarco seront libres de tout vice de fabrication et seront conformes aux spécifications actuelles de Gilbarco pendant une période de 90 jours à compter de l'expédition à l'acheteur des licences/produits.
- Dans des délais raisonnables après que l'utilisateur sous licence a averti Gilbarco par écrit de toute défectuosité et qu'il a fourni à Gilbarco les programmes et/ou les instructions requises pour reproduire le défaut en question, Gilbarco prendra toutes les mesures nécessaires pour identifier et rectifier lesdits défauts et fournir à l'acheteur/utilisateur sous licence, aux frais de Gilbarco, une version corrigée du logiciel. Cette garantie de logiciel ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et de déplacement.
- Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre, de déplacement ou d'équipement non approuvé ou les modifications au programme sous licence, au produit Gilbarco ou la connexion à un équipement non approuvé, quelle que soit la personne qui s'en est chargée, ou tout défaut provenant de ladite modification ou connexion et en relation avec celles-ci. Gilbarco ne peut être tenue responsable de tout dommage causé par l'impossibilité d'un produit non Gilbarco (logiciel ou matériel) d'interfacer avec un produit Gilbarco de la manière énoncée dans la spécification du produit Gilbarco.

Imprimantes

Les imprimantes à reçus thermiques sont garanties contre tout vice de fabrication ou de main-d'œuvre pendant un an à compter de la date d'installation ou 24 mois à compter de la date de facturation d'origine de Gilbarco, selon la première éventualité. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre ou de déplacement à moins qu'ils n'aient été spécialement acquis au moment de la vente d'origine du système. Pour les imprimantes achetées individuellement, la garantie couvre uniquement les pièces.

L'imprimante de rapports numérique à DEL est garantie contre tout vice de fabrication ou de main-d'œuvre pendant 90 jours à compter de la date d'installation ou 24 mois à compter de la date de facturation d'origine de Gilbarco, selon la première éventualité. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre ou de déplacement à moins qu'ils n'aient été spécialement acquis au moment de la vente d'origine du système. Pour les imprimantes achetées individuellement, la garantie couvre uniquement les pièces.

Périphériques

Les périphériques (clavier, moniteur, modem, affichage client, clavier NIP convertisseur USB/RS-232, routeur, scanner, boîtier de distribution et module de sécurité Gilbarco) sont garantis contre tout vice de fabrication ou de main-d'œuvre pendant un an à compter de la date d'installation ou de 24 mois à compter de la date de facturation d'origine de Gilbarco, selon la première éventualité. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre ou de déplacement à moins qu'ils n'aient été spécialement acquis au moment de la vente d'origine du système. Pour les périphériques achetés individuellement, la garantie couvre uniquement les pièces.

Dispositifs IRF

Lecteur: Le dispositif IRF est garanti contre tout vice de fabrication ou de main-d'œuvre pendant un an à compter de la date de facturation d'origine de Gilbarco. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre ou de déplacement à moins qu'ils n'aient été spécialement acquis au moment de la vente d'origine du système.

Lecteur Passport: Le dispositif IRF est garanti contre tout vice de fabrication ou de main-d'œuvre pendant un an à compter de la date d'installation ou 24 mois à compter de la date de facturation d'origine de Gilbarco, selon la première éventualité.

Exclusions générales

1. Les consommables, telles que le papier ou les rubans de reçus ne sont pas garantis. L'utilisation de papier ou de rubans de reçus non spécifiés par Gilbarco Inc. annulera la garantie de l'imprimante. En sont également exclus les bourrages de papier et de ruban. Le manuel du propriétaire indique les papiers et rubans recommandés.
2. Gilbarco ne peut être tenue responsable de tout dommage causé par l'impossibilité d'un produit non Gilbarco d'interfacer avec un produit Gilbarco de la manière énoncée dans la spécification du produit Gilbarco.
3. Gilbarco ne peut être tenue responsable de tout dommage causé par la connexion d'un produit non Gilbarco avec un produit Gilbarco.
4. Gilbarco ne peut être tenue responsable pour tout équipement non approuvé ou toute modification au programme logiciel sous licence, au produit Gilbarco, ou la connexion à un équipement non approuvé, quelle que soit la personne qui s'en est chargée, ou toute défectuosité causée par lesdites modifications ou connexions ou en relation avec celles-ci.
5. La présente garantie ne couvre pas les problèmes relevant d'une installation inadéquate. La présente garantie ne concerne que l'équipement installé et utilisé conformément aux instructions d'installation, d'exploitation et de service de Gilbarco. La présente garantie ne couvre pas les problèmes relevant de l'entretien inadéquat d'un équipement.
6. L'utilisation d'un personnel de service autre que celui des prestataires de service formés, agréés et qualifiés de Gilbarco sans autorisation préalable du service d'administration des garanties de Gilbarco annulera le paiement de la réclamation en question au titre de la garantie.
7. La présente garantie ne couvre pas les dommages subis par l'équipement de Gilbarco suite au transport, à un accident, à des surtensions, à une négligence, à des calamités naturelles ou à des abus.
8. L'utilisation de pièces de rechange non Gilbarco, les pannes causées par l'addition non autorisée de pièces non Gilbarco ou d'éléments remis en état à l'équipement Gilbarco ou la modification non autorisée de ce dernier annule la présente garantie.
9. **CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DOMMAGES INDIRECTS OU LA PERTE DE PRODUIT OU DE REVENUS.** La réparation ou le remplacement des pièces ou composants défectueux en vertu de la présente garantie est le seul REMÈDE EXCLUSIF. Gilbarco n'est pas responsable de toute perte ou dommage imprévu, consécutif ou indirect, y compris sans s'y limiter: préjudices corporels, décès, dommages matériels, dommages environnementaux, produits endommagés, perte de produit, vol de produit, perte de revenus ou profits, interruption des affaires ou autres pertes professionnelles ou commerciales. Gilbarco ne peut être tenue responsable de toute déclaration de sinistre ou action en justice relative à ses clients ou de déclarations de sinistre ou actions en justice liées à l'utilisation illégale ou frauduleuse de ses produits.
10. La présente garantie ne couvre pas les interventions pour l'altération, réelle ou suspectée, des bases de données en l'absence d'UPS.

LA GARANTIE DES PRÉSENTES EST EXCLUSIVE ET NE CONTIENT AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE. LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES.

TABLEAU DE GARANTIE DES PRODUITS TPV NEUFS Garantie limitée

Gamme de produits	Kilométrage, déplacement et main d'œuvre				PIÈCES		
	30 JOURS	90 JOURS	1 AN	2 ANS	90 JOURS	1 AN	2 ANS
TPV							
Système G-SITE	-	-	X	-	-	X	-
Système Passport, concentrateur de distributeurs évolué et système Express Ordering	-	-	X ¹	-	-	X	-
Imprimantes à impact, par points, à jet d'encre, ensembles d'imprimantes DEL laser/numériques	-	X ¹	-	-	X	-	-
Imprimantes thermiques	-	-	X ¹	-	-	X	-
Périphériques: Clavier, moniteur, modem, affichage client, convertisseur USB/RS-232, clavier NIP, routeur, lecteur Passport et scanner	-	-	X ¹	-	-	X	-
Boîtier de distribution et GSM	-	-	X	-	-	X	-
IRF							
Lecteur (tout modèle sauf C00016-011)	-	-	-	-	-	X ²	-

- (1) Avec l'achat de la garantie MTL en option au moment de la vente du système d'origine.
(2) Garanti à compter de la date de facturation.

Gilbarco®, G-SITE®, et Passport® sont des marques déposées de Gilbarco Inc.
Express Ordering™ C'est une marque de commerce de Gilbarco Inc.